



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du 15/07/2026

- Nombre de conseillers en exercice : 16
- Présents à la séance : 9
- Pouvoirs : 2
- Suffrages : 11
- Convocation du : 08/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze du mois de juillet à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ETZOL, Présidente de la CCMG.

	Présent	Excusé	Absent		Présent	Excusé	Absent
Mme Maryse ETZOL	X			M. José ENCELADE	X		
Mme Maguy FUMONT-SAMSON		X		M; Jean-Luc COLONNEAUX	X		
Mme Betty BESRY	X			M. François NAVIS		X	
Mme Francette JACQUES	X			Mme Francelise SOUSSEING		X	
M. Francky RODOMOND	X			M. Jacques MALADIN		X	
Mme Kénia MALADIN-NEBOT	X			Mme Linda SELBONNE		X	
M. Joël TOTO	X			Mme Marie-Ange ELIACIN		X	
M. Édouard MONDUC	X			M. Yohan SELBONNE		X	

Secrétaire de séance : Madame Kénia MALADIN-NEBOT

Délibération n°2026-07-93

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCMG AU SEIN DE LA MISSION LOCALE DE GUADELOUPE

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les représentants de la CCMG au sein de la Mission Locale de Guadeloupe.

Madame la Présidente expose :

La Mission Locale Guadeloupe est une association loi 1901 dédiée à l'accompagnement vers l'autonomie professionnelle et sociale des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus. Elle a pour mission de repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans toutes leurs problématiques d'insertion professionnelle et sociale notamment en termes d'emploi, de formation, de logement, santé, mobilité, citoyenneté... La Mission Locale est présente dans 27 communes de la Guadeloupe.

Reconnue Service Public de l'Emploi, la Mission Locale de Guadeloupe est financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, France Travail et le Fonds Social Européen.

La CCMG dispose d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de cette instance.

Il est proposé de désigner Mme Betty BESRY, 2^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Inclusion Sociale, à l'Accompagnement numérique et à la Maison France Service, en qualité de représentant de la CCMG.

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la désignation de Mme Betty BESRY, 2^{ème} Vice-présidente déléguée à l'Inclusion Sociale, à l'Accompagnement numérique et à la Maison France Service, en qualité de représentant de la CCMG au sein de la Mission Locale de Guadeloupe,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Dr Maryse ETZOL

Présidente de la CCMG

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission en sous-Préfecture le :
- L'affichage le :

20 JUL. 2026

20 JUL. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, formé devant le tribunal administratif de Guadeloupe ou via le site internet www.telerecours.fr